

# Pour en savoir plus, cliquez sur les différentes bulles

RÉALISÉ EN PARTENARIAT CAPEB L'Artisanat du Bâtiment Layher. IRIS ST SANTÉ & SÉCURITÉ DES ARTISANS DU BTP-FRANÇAIS

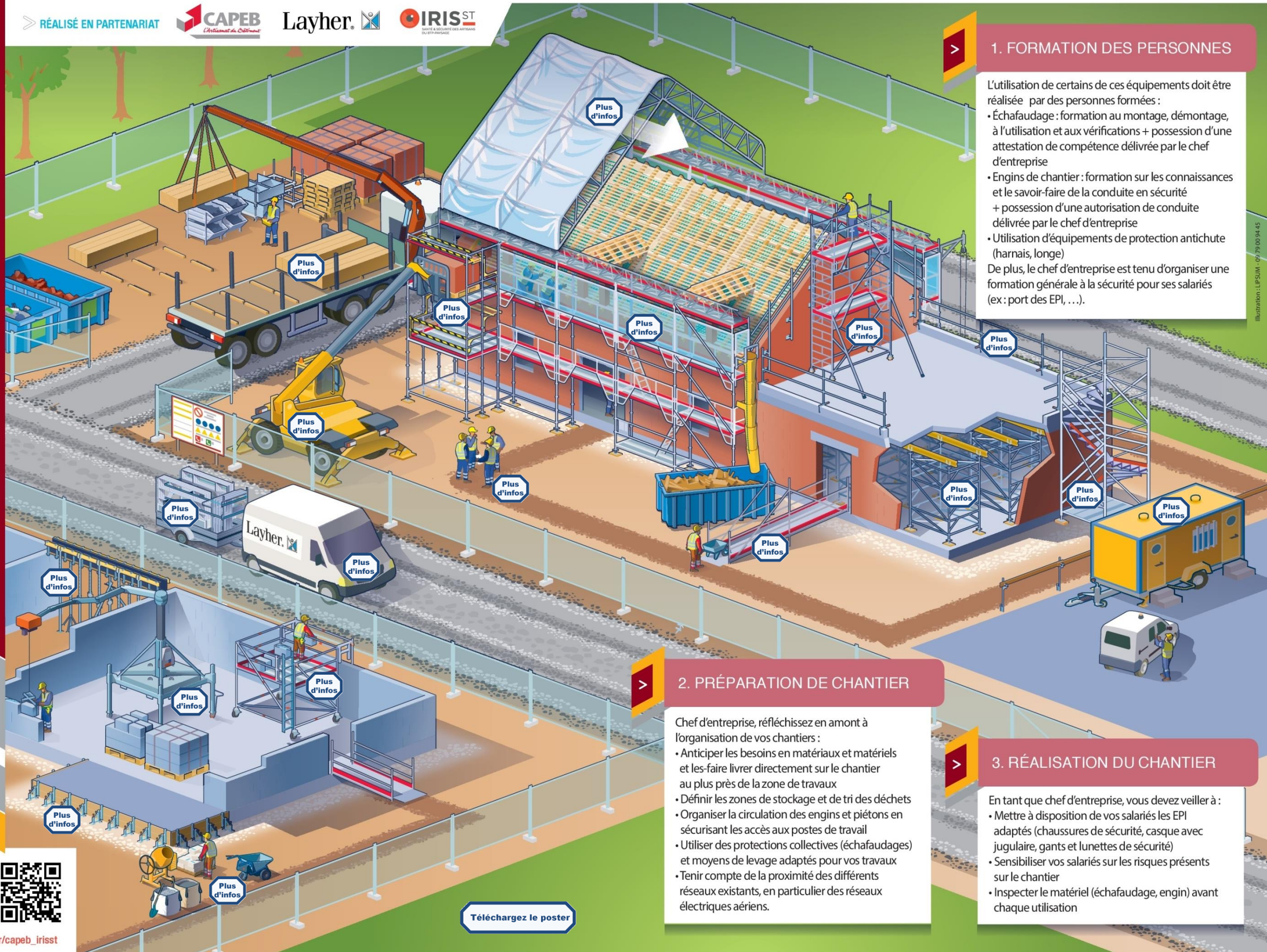
VOS SOLUTIONS CHANTIER

SÉCURITÉ

POUR PLUS D'INFORMATIONS, FLASHEZ LE CODE, OU :



[http://www.layher.fr/capeb\\_irisst](http://www.layher.fr/capeb_irisst)



## 1. FORMATION DES PERSONNES

L'utilisation de certains de ces équipements doit être réalisée par des personnes formées :

- Échafaudage : formation au montage, démontage, à l'utilisation et aux vérifications + possession d'une attestation de compétence délivrée par le chef d'entreprise
  - Engins de chantier : formation sur les connaissances et le savoir-faire de la conduite en sécurité + possession d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise
  - Utilisation d'équipements de protection antichute (harnais, longe)
- De plus, le chef d'entreprise est tenu d'organiser une formation générale à la sécurité pour ses salariés (ex : port des EPI, ...).

## 2. PRÉPARATION DE CHANTIER

Chef d'entreprise, réfléchissez en amont à l'organisation de vos chantiers :

- Anticiper les besoins en matériaux et matériels et les faire livrer directement sur le chantier au plus près de la zone de travaux
- Définir les zones de stockage et de tri des déchets
- Organiser la circulation des engins et piétons en sécurisant les accès aux postes de travail
- Utiliser des protections collectives (échafaudages) et moyens de levage adaptés pour vos travaux
- Tenir compte de la proximité des différents réseaux existants, en particulier des réseaux électriques aériens.

## 3. RÉALISATION DU CHANTIER

En tant que chef d'entreprise, vous devez veiller à :

- Mettre à disposition de vos salariés les EPI adaptés (chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, gants et lunettes de sécurité)
- Sensibiliser vos salariés sur les risques présents sur le chantier
- Inspecter le matériel (échafaudage, engin) avant chaque utilisation

Téléchargez le poster